

Le très hon. MACKENZIE KING: Le courage de faire quoi?

M. LADNER: De déclarer le nom de la personne à qui il a fait allusion dans la dernière phrase de ses observations.

L'hon. M. CANNON: C'est Arthur Meighen. Ne comprenez-vous pas?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai dit, et je le répète, qu'un premier ministre ne s'empare pas du pouvoir grâce à la volonté ou au désir d'aucune personne (individual). Un premier ministre arrive au pouvoir parce qu'il a la confiance des représentants du peuple dans cette Chambre.

M. LADNER: Encore une fois le très honorable député voudra-t-il répondre directement à une question?

Quelques VOIX: Asseyez-vous!

Le très hon. MACKENZIE KING: Je répète ce que j'ai dit.

M. LADNER: Vous ne le dites pas de la même manière maintenant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Qu'est-ce que j'ai dit avant?

Un MEMBRE: Rien.

M. LADNER: Je n'ai pas peur de répéter ce qu'il a dit. Le très honorable député a déclaré qu'à la demande d'une personne (individual) un ministère pouvait être placé à la direction des affaires et se voter à lui-même des crédits pour une année, et puis il continua à dépeindre d'un ton arrogant les iniquités qui allaient s'en suivre. Ses allusions s'adressaient à une personne dont, il doit le savoir, il ne peut pas parler, et qu'il a honte de nommer.

Le très hon. MACKENZIE KING: Que mon honorable ami me permette, je lui demanderai comment le premier ministre actuel du Canada est arrivé au pouvoir?

M. LADNER: En vertu de l'usage constitutionnel consacré. A la suite d'un manque de confiance de la majorité des membres de la Chambre des communes et de la démission de l'ancien gouvernement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami se trompe du tout au tout. Le gouvernement que j'avais l'honneur de diriger n'a jamais essuyé de défaite depuis le jour de son arrivé au pouvoir jusqu'au jour où il a démissionné.

M. BURY: Monsieur le président...

Quelques MEMBRES: A l'ordre! Asseyez-vous!

M. BURY: Le très honorable chef de l'opposition a dit il y a un instant que le premier ministre, à la demande d'une personne (individual), avait pu arriver au pouvoir.

Quelques MEMBRES: Non, non!

Un MEMBRE: Ecoutez encore cela! Vous rêvez!

M. BURY: Puis je demander au très honorable député qui était cette personne (individual)?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je répète ce que j'ai dit. Le premier ministre détient le pouvoir aujourd'hui...

M. BURY: A la demande d'une personne (one individual).

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, c'est exact.

Quelques MEMBRES: Qui?

Le très hon. MACKENZIE KING: Si les honorables députés de la droite voulaient garder leur sang-froid...

Un MEMBRE: Nommez cette personne (individual).

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je dire que la personne (individual) à laquelle je fais allusion a, je pense, agi selon sa conscience, honnêtement, sincèrement, loyalement. Je n'ai rien d'irrévérencieux à dire de lui d'aucune façon particulière. J'ai pour lui la plus grande admiration.

M. BURY: Monsieur le président, j'en appelle au règlement.

Quelques MEMBRES: Asseyez-vous!

M. BURY: Le très honorable chef de l'opposition fait allusion à un acte de Son Excellence, et je ne pense pas qu'il ait le droit de le discuter.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami s'est efforcé de me faire nommer une personne (individual). et je réponds. Le règlement de la Chambre ne dit pas que certaines personnes ne peuvent être nommées; il interdit de parler irrespectueusement des personnes remplissant certaines fonctions. Permettez-moi de dire que le particulier dont je parle est un gentleman pour qui j'ai la plus grande estime qu'il soit possible d'éprouver pour un autre. L'individu dont je parle est un gentleman pour qui j'ai la plus grande affection possible, et permettez-moi d'ajouter un gentleman qui n'accomplirait jamais un acte sans le croire équitable et convenable à tous égards. Que cela soit bien compris. Les